



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 077-200087021-20260622-2026_DCS_026-DE

Délibération N° 2026-026
Date de convocation : 16 juin 2026
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 94
Nombre de suffrages : 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2026 -026 INSTITUTION COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de M. Tony PITA, Président,

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

ARLUISSON Frédéric, titulaire - BEAUJEAN Serge, titulaire - CLAY Déborah, titulaire - DE SOUSA Frédéric, titulaire - DE VESTELE Philippe, titulaire - DEMAISON Maurice, titulaire - FERNANDEZ Patrice, titulaire - GUIGNIER Marie-France, titulaire - HORVATH Pascal, titulaire - JOZON Michel, titulaire - LAFOND Marguerite, titulaire - LECOQ Claude, titulaire - LEFEBVRE Paul, titulaire - LUQUOT Cécile, titulaire - MALVAUX Frédéric, titulaire - MAZURE Philippe, titulaire - PAIX Josiane, titulaire - PHILIPPE Grégory, titulaire - THOMINET Nicolas, titulaire - VAN DER SCHUEREN James, titulaire - CHENTOUF Amar, suppléant - FRISSON Thierry, suppléant - VANCOILLIE Jacky, suppléant -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, délégué titulaire - DUCREUX Jean-Pierre, délégué titulaire - DUTILLET Serge, délégué titulaire - HIERNARD Thierry, délégué titulaire - IGNASIAK Alain, délégué titulaire - JACQUEMINET Joël, délégué titulaire - JOMIE Jacques, délégué titulaire - LIGONNIERE Boris, délégué titulaire - PACHOT Briac, délégué titulaire - SOULIER Lylian, délégué titulaire - KURAS Leslie, suppléante - LECLERC Ludivine, suppléante -

Communauté de Communes du Provinois :

ALHY Nino, titulaire - ARTHUR Olivier, titulaire - BANNE Pascal, titulaire - BONICI Claude, titulaire - BOULET Christine, titulaire - BOURDON Louis, titulaire - CANAPI Marie-Pierre, titulaire - DE BISSCHOP Brice, titulaire - de MEULENAERE Alexandre, titulaire - DE TROYER Marc, titulaire - DELABARRE Romain, titulaire - DUGUE Florent, titulaire - FLEJO Alexandre, titulaire - GODRON Guy, titulaire - KARTNER Jean-Noël, titulaire - LEBAT Patrick, titulaire - LEGRAND Martine, titulaire - MARCHAND François, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire - PELLICIARI Bruno, titulaire - PERNEL Fabien, titulaire - PINSARD Christophe, titulaire - PITA Tony, titulaire - POINT Denis, titulaire - POUYES Christophe, titulaire - SIMONY Jacques, titulaire - CIOTTI Martine, suppléante - LANGE Aurélie, suppléante - MOREL Valérie, suppléante - MORIN François, suppléant - PIERRU Hugo, suppléant -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BALLAGUET Jean-Pierre, titulaire - BAUDET Jean-Pierre, titulaire - CHAINEAU Francis, titulaire - CHARLE Eric, titulaire - DANIEL Pierre, titulaire - DORMION Jean-Claude, titulaire - DRENNE Eric, titulaire - ESPIGARES Axel, titulaire - FLAMEY Francis, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire - GAY Colette, titulaire - JAMBUT Gérard, titulaire - LAMOTTE Xavier, titulaire - LEGENDRE Isabelle, titulaire - LEMORE Christine, titulaire - MAINFROY Marie, titulaire - MALVAUX Sylvie, titulaire - MARTIN José, titulaire - MULLER Jennifer, titulaire - MURITH Bernard, titulaire - PODOROJNIY Anastasia, titulaire - RAIN Patrick, titulaire - ROUSSEL Véronique, titulaire - SAUNIER Denis, titulaire - VERRIER Didier, titulaire - ATARODI Siavash, suppléant - MONMART Alain, suppléant

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanvillé : -

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric, titulaire -



Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

CHAPON Sylvie - CHAPOTOT Thomas – GRYMOPREZ Nicolas – LEMAIRE Alain – RAHAULT Sébastien - SAINT-OMER Denis - SERVAT Valérie -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BEAUVALLET Pierre - CABARIBERE Florian – CARLIER Dominique - PARDON Dominique – THIBAUT Pascal - THOS Mickael -

Communauté de Communes du Provinois :

BAALI CHERIF Chérifa – BELLACHE Chantal - CAUMARTIN Pierre - CHARPENTIER Cécile – DAVY Jérôme – FORTIN Philippe - GALLOIS Catherine - HOTIN-LETANG Julie - JACOB Marc –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

ANDRE Valérie - BOURLETT Stéphanie - GRIFFE Jérôme – LAMBLA David - LUCE Laure - MARGOUILLA Jean-Pierre – MOREAU Nathalie - SOSINSKI Sandrine - TALBOURDET Dominique - TORRAO Jennifer - VASU Adriana – VILLIERS Nadine –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia –

Commune de Vanvillé : -

GOLFIER Luc –

Commune de Saint Just en Brie : -

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

EUGENE Jean-Baptiste - LEGROS Lionel – LONGATTE Sébastien – MONTREDON Rozalla -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

MACHURÉ Dominique –

Communauté de Communes du Provinois :

CLAUSS Cyril - COGNYL Gérard – MAISONNEUVE Philippe - PERRINO Fabien -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHANTRE Brice – CHARPENTIER Nora - DELETTRE Isabelle - LAWSON Latevi – RAY Daniel -

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanvillé : -

Commune de Saint Just en Brie : -

Pouvoirs :

SOSINSKI Sandrine à LAMOTTE Xavier

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT,

Secrétaire de Séance : José MARTIN

OBJET : N° 2026 -026 INSTITUTION COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Vu l'article L1413-1 du CGCT précisant que les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Vu La présence d'une commune de plus de 10000 Habitants, le syndicat S2e77 a l'obligation de constituer une CCSPL

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article [L. 1411-4](#) ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article [L. 1414-2](#) ;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- Le rapport, mentionné à l'article [L. 1411-3](#), établi par le délégataire de service public ;
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné à l'article [L. 2234-1](#) du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est présidée par le Président du syndicat ou son représentant et composée de 7 membres en plus du Président et d'une association locale.

Considérant qu'au titre de l'article L2121-22 du CGCT, le Comité syndical peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin

Aucun membre ne s'opposant à l'élection à main levée,

Le Comité syndical **DECIDE** de ne pas voter à bulletin secret,

VU les candidatures de :

NOM	Prénom
CLAY	Déborah
LEFEBBRE	Paul
MALVAUX	Frédéric
MULLER	Jennifer
PERNEL	Fabien
RAY	Daniel
VASU	Adriana
ASSOCIATION AGRENABA	

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, à l'issue du vote à main levée,

PROCLAME et **DESIGNE** les élus suivants pour siéger à la CCSPL :

NOM	Prénom
CLAY	Déborah
LEFEBBRE	Paul
MALVAUX	Frédéric
MULLER	Jennifer
PERNEL	Fabien
RAY	Daniel
VASU	Adriana
ASSOCIATION AGRENABA	

DIT que la CCSPL est constituée comme suit :

- PRESIDENCE : Monsieur Tony PITA ou son représentant
- MEMBRES

	NOM	Prénom
MEMBRES	CLAY	Déborah
	LEFEBBRE	Paul
	MALVAUX	Frédéric
	MULLER	Jennifer
	PERNEL	Fabien
	RAY	Daniel
	VASU	Adriana
	ASSOCIATION AGRENABA	

DECLARE à l'unanimité, les membres de la CCSPL installés dans leurs fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
 Le Président,
 Tony PITA
 (signature électronique)